

MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 - 18H00
Hôtel communautaire LESNEVEN

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE -

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 40
Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 30
Quorum atteint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire à Lesneven sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes le 19 septembre 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers communautaires titulaires :

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	CABON	Herveline		X	Mickaël CONQ
GUISSENY	CONQ	Mickaël	X		Arrivée au point 5
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	Claudie BALCON
KERLOUAN	COLLIOU	Christian		X	Marie-Jo GAC
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo	X		
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges		X	Sandra ROUDAUT
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette		X	Emmanuelle LE ROUX
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal		X	Michel LE GALL
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas		X	Claire CHAPALAIN
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves		X	Pascal CORNIC
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine	X		
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		Arrivée au point 4
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUONEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUONEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUONEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre		X	Pascal GOULAOUIC
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile		X	Louis BEAUGENDRE
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : François-Xavier IMBERDIS

- TABLEAU DES DÉCISIONS -

Liste des délibérations examinées en séance du 25/09/2024

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
Institutions et vie politique		
Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 03 juillet 2024	85	Approuvé à l'unanimité
Communication des décisions (bureau communautaire et marchés publics)	86	Information réglementaire
Commande publique		
Mise en œuvre d'une politique d'achats durables	87	Approuvé à l'unanimité
Rapport d'activité		
Présentation du rapport d'activité 2023 de la CLCL	88	Information réglementaire
Cohésion sociale		
Nouveau projet social du Centre socioculturel intercommunal 2025 - 2028	89	Approuvé à l'unanimité
Finances		
Demandes de subventions	90	Approuvé à l'unanimité
Admissions en non-valeur 2024	91	Approuvé à l'unanimité
Montant des provisions 2024	92	Approuvé à l'unanimité
Fixation des montants de base minimum de la CFE	93	Approuvé à l'unanimité
Création et modification de tarifs 2024	94	Approuvé à l'unanimité
PCAET		
Poursuite du programme WATTY à l'école - convention FNCCR-ECO CO2-CLCL - années scolaires 2024-2025 et 2025-2026	95	Approuvé à l'unanimité
Affaires générales		
Mise à jour du règlement de l'espace Kerjezequel	96	Approuvé à l'unanimité Abstention = 2 voix (Emmanuelle LE ROUX + pouvoir de Odette CASTEL)
Mise en place du règlement d'utilisation du parc de véhicules	97	Approuvé à l'unanimité
Aménagement du territoire		
Convention partenariale 2024 – 2026 avec l'ADEUPA	98	Approuvé à l'unanimité
Avenant à la convention OPAH avec l'ANAH	99	Approuvé à l'unanimité
Délégation du droit de préemption urbain (DPU) aux communes	100	Approuvé à l'unanimité
Prorogation de la convention avec EHOP	101	Approuvé à l'unanimité

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance sont affichées sur le site internet de la CLCL (<https://www.clcl.bzh/conseils-deliberations>) et sont communicables sur support papier sur demande.

Art. L.2121-25 : Nouvelles dispositions applicables au 1^{er} juillet 2022 – Fonctionnement du conseil communautaire.